

**MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA
COOPERATION EXTERNE
(MPCE)**

**GENESE, ENJEUX, DEFIS DU DSNCRP
CADRE INSTITUTIONNEL ET PLAN DE
COMMUNICATION DE LA MISE EN
OEUVRE DU DSNCRP**

**CLAUDE GRAND-PIERRE
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF CICS MO**

GENESE DU DSRP



- Le DSRP fait suite au Document Cadre de Politique Economique (DCPE) qui a été pendant longtemps l'instrument qui matérialisait les relations entre les partenaires extérieurs et les pays qui avaient convenu de programmes de réformes d'ajustement structurel avec les institutions de Bretton Woods.

- Après plusieurs décennies de mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel, l'évidence était qu'ils n'ont pas permis de changer de manière significative les conditions de vie des gens, notamment celles concernant les plus démunies et la pauvreté absolue persiste dans de nombreux pays en développement
- Au nombre des facteurs qui ont empêché les réformes de produire les effets escomptés, on note le fardeau de la dette qui était devenu insoutenable.

Déclarations de Copenhague	1995	La communauté internationale convient de s'attaquer aux principaux problèmes de développement social
Le Comité d'aide au développement publie la Stratégie pour le XXIème siècle	1996	La stratégie préconise un effort collectif pour réaliser les objectifs de développement international
Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI	1996	Elles approuvent l'Initiative PPTE prévoyant un allègement global de la dette
Sommet de Cologne	1999	Le G-8 appuie un allègement plus profond de la dette dans le cadre d'une réduction de la pauvreté
Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI	1999	Elles parviennent à un accord pour lier l'allègement de la dette à la mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté pour tous les pays bénéficiant d'une assistance concessionnelle de la Banque mondiale et du FMI Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent constituer la base de tous les prêts concessionnels de la Banque mondiale et du FMI.

- Les stratégies de réduction de la pauvreté impulsées par les pays eux-mêmes doivent constituer la base de tous les prêts concessionnels de la Banque Mondiale et du FMI et de même orienter l'utilisation des ressources dégagées par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE renforcée.
- Ces stratégies devront être reprises dans un document dénommé « Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté » élaboré par les autorités des pays avec une large participation de la société civile. Le DSRP venait ainsi de naître...

- En principe, tout pays qui sollicite une assistance au titre de l'Initiative PPTTE doit avoir mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté **au point de décision** (c'est à dire le point auquel les créanciers participants s'engagent à alléger la dette du pays considéré) et démontré qu'il a réalisé des progrès dans sa mise en œuvre au **point d'achèvement** (c'est-à-dire le point auquel l'allègement total de la dette est accordée de manière irrévocable).

- **Expérience récente en Haïti**

En 2003: processus d'élaboration d'un DSRP-I en Haïti avait été entamé,

- En 2004 : formulation et mise en œuvre du « Cadre de Coopération Intérimaire » qui a permis à Haïti de disposer à nouveau du soutien technique et financier de la communauté des Partenaires au Développement, y compris celles de la Banque Mondiale et du FMI. Toutefois le CCI, n'était pas une stratégie articulée et qui cible la réduction de la pauvreté.

- En 2005 : relance du processus d'élaboration du DSRP-I
- En septembre 2006, le DSRP-I était finalisé et soumis pour appréciation au FMI et à la Banque Mondiale.
- En novembre 2007, le DSNCRP a été finalisé et soumis pour appréciation aux bailleurs (FMI et BM)
- En février 2008: a débuté le processus de mise en oeuvre du DSNCRP (2008-2010)

Les innovations apportées par les DSRP

Objectif principal	Ajustement structurel		Lutte contre la pauvreté
Intitulé des instruments	<ul style="list-style-type: none"> - Document Cadre de Politique Économique (DCPE) - Crédit d'Ajustement Structurel (Banque mondiale) - Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FMI) 		<ul style="list-style-type: none"> - Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) - Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (Banque mondiale) - Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FMI)
Traitement de la dette	Indirect (Club de Paris)		Allègement de la dette (PPTE)
Élaboration	<ul style="list-style-type: none"> - Politique imposée de l'extérieur - Décidée d'« en haut » - Secret 		<ul style="list-style-type: none"> - Politique élaborée par le pays - Approche « par le bas » - Transparence
Prise en compte des spécificités du pays	Faible		Forte
Financement	Priorité aide-projet		Priorité aide budgétaire
Indicateurs de suivi / conditionnalité	Indicateurs de moyens		Indicateurs de résultats

Les Principaux Enjeux



- Veiller aux critères pour la facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté, (PRGF) stabilisation macroéconomique (Maintenir la croissance économique; Poursuivre les réformes budgétaires et fiscales; Réduire l'inflation; Contrôler le taux de change, Accroître les réserves internationales)
- Veiller à l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim, Assurer une Éducation primaire pour tous, Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Réduire la mortalité Infantile, Améliorer la santé maternelle, Combattre le VIH/ SIDA, le paludisme, et autres maladies, Assurer un Environnement durable, Créer un partenariat mondial pour le développement)
- Respecter les principes de base de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (l'appropriation; L'harmonisation; L'alignement; Une gestion axée sur des résultats ; La responsabilité mutuelle)
- Veiller les statuts déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE (Elaboration du DSNCRP selon un processus participatif; Maintien de la Stabilité macro économique, Amélioration de la gestion des finances publiques et la gouvernance économique; Réformes structurelles; Amélioration de la gestion de la dette; Du point de vue social; Education, Santé)
- Sortir Haïti de la catégorisation de PMA (Critère 1- Bas revenu Revenu National Brut par habitant : En 2006 / 450 \$ PMA- (+/-US 750) Hors PMA- (= />US 950)

Les Défis

- Inscription d'Haïti dans une dynamique de forte rattrapage des OMD dans le sens d'un développement social plus consistant;
- Développement d'une économie moderne à large base territoriale et compétitive pour faire face à la modernisation accélérée des économies de la Caraïbe qui rend impérieux le rééquilibrage du rapport de compétitivité régionale d'Haïti;
- Modernisation de l'État pour le mettre au service de tous les citoyens exigeant que des efforts plus importants soient entrepris pour moderniser et réadapter le système de management public;
- valorisation nos deux grands avantages comparatifs: d'une part, notre créativité culturelle et patrimoine historique et d'autre part, notre diaspora.

Besoins de financement



STRATEGIE DE FINANCEMENT

- Le principe de base du financement de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (DSNCRP) est le rôle prépondérant de l'Etat dans l'orientation et l'impulsion de l'ensemble des acteurs du développement. Les efforts seront concentrés autant sur la mobilisation des ressources internes qu'externes.
- La stratégie consiste à explorer toutes les possibilités de financement interne et externe des actions orientées vers la croissance et la réduction de la pauvreté. A cet égard, les ressources locales, les appuis budgétaires, les prêts concessionnels et les investissements directs étrangers contribueront fortement à l'impulsion des activités de développement économique et sociale et plus particulièrement de la réduction de la pauvreté.
- Les fonds provenant de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) et du programme de Facilité de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (PRGF), devraient contribuer fortement au financement du DSNCRP.
- Des réformes concernant les finances publiques sont aussi visées. Il est également espéré une mobilisation de tous nos partenaires bi et multilatéraux pour la réussite de la stratégie. Parallèlement, des efforts internes considérables seront entrepris en vue d'accroître le rendement fiscal pour une disponibilité plus importante de ressources devant faciliter le financement du développement.

Risques liés au financement

- Difficultés de l'économie haïtienne à déployer les ressources productives du Pays en vue d'assurer l'autofinancement de son développement
- Vulnérabilité du Pays du fait de sa forte dépendance de la communauté internationale.
- Veiller à l'atteinte du point d'achèvement dans le cadre du PPTE surtout par le respect des conditionnalités.
- Mettre en place des structures fortes et fonctionnelles en vue de l'utilisation optimale des ressources de l'assistance au développement, et du renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure absorption de l'aide.
- Accroître les ressources nationales en augmentant les efforts de perception fiscale et de stabilisation politique et économique qui doivent jouer un rôle prépondérant dans la capacité du pays à faire face aux besoins de financement du DSNCRP.
- Il est fort probable que le déficit de financement soit conséquent et que les ressources projetées ne puissent pas le résorber.

**CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN OEUVRE ET DE
SUIVI DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA CROISSANCE
ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
(DSNCRP 2008-2010)**

- Le cadre institutionnel pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DSNCRP est construit à travers des mécanismes institutionnels mis en place.
- Ce cadre est bâti selon une démarche de planification souple dans sa définition, sa formulation, son exécution, suivi et évaluation de l'impact des politiques globales, sectorielles et spécifiques de réduction de la pauvreté sur les populations et les communautés de l'ensemble du territoire.
- Pour une prise en charge des différents éléments de la mise en œuvre, les structures prévues à cet effet s'articulent autour de deux (2) niveaux: Stratégique et Opérationnel au sein de la Commission Nationale des Investissements (CNI).

DE LA COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS (CNI)



- La Commission Nationale des Investissements (CNI) a pour fonction première de s'assurer du bon fonctionnement de la mise en œuvre du DSNCRP et pour mission essentielle d'orienter un programme d'Actions Prioritaires concourant à l'atteinte des objectifs du DSNCRP sur lesquels le gouvernement s'est arrêté pour l'amélioration des niveaux et conditions de vie de la population mais encore, sur les engagements pris avec la communauté internationale.

La *Commission Nationale des Investissements* (CNI)

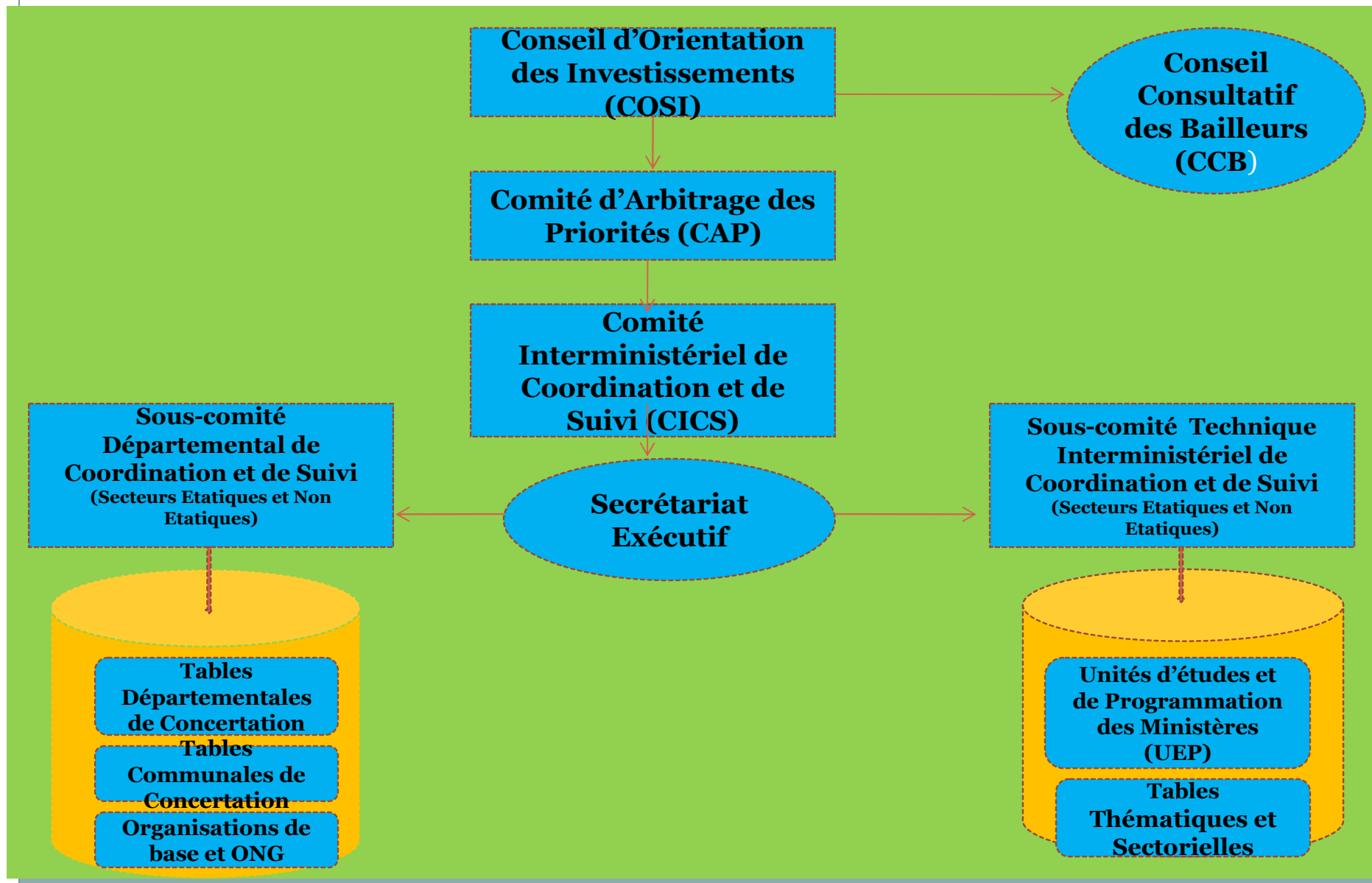


comprend deux niveaux.

- Le premier, **stratégique**, sous le patronage du Président de la République, comprend, d'une part, le gouvernement et les représentants des partenaires du développement tant au niveau de la société civile nationale que des bailleurs de fonds, et d'autre part, la Primature, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), sous la coordination du Premier Ministre.
- Le second niveau, **opérationnel**, est animé essentiellement par le MPCE à travers le *Comite Interministériel de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre (CICSMO)* et les *Partenaires du Développement (PD)* pour l'exécution.

MECANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION DU DSNGRP

COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS (CNI)



Conseil d'Orientation Stratégique des Investissements (COSI)



- le *Conseil d'Orientation Stratégique des Investissements (COSI)*, sous la Coordination du Président de la République, est composé de Ministres et de Représentants de la société civile désignés par celui-ci.
- Il a pour mission essentielle de rechercher la performance des investissements publics, dont ceux concernant les Grands chantiers du Gouvernement, en vue de pousser à la croissance, à la compétitivité des ressources haïtiennes et à la réduction de la pauvreté.

Conseil Consultatif des Bailleurs (CCB)

- Le *Conseil Consultatif des Bailleurs* sous la présidence conjointe des Ministres du MPCE et du MEF ayant pour membres 3 Représentants Résidents des Agences Multilatérales, 3 Représentants Résidents des Agences Bilatérales d'aide au développement et 3 Représentants d'Ambassades de Pays donateurs ne disposant pas d'agences de financement en Haïti.
- Ce conseil a pour mission de contribuer au renforcement des modalités de cheminement et de gestion de l'aide tout en collaborant pour une meilleure mobilisation de ressources tant financières que techniques au profit d'Haïti. Il contribuera à l'adaptation des politiques des agences et des Pays donateurs aux priorités nationales pour le financement du DSNCRP.

Comite d'Arbitrage des Priorités (CAP)



- Le ***Comité d'Arbitrage des Priorités (CAP)*** sous la présidence du Premier Ministre ayant comme membres les Ministres du MPCE, du MEF et un Ministre par Pilier et secteurs transversaux, assisté par les structures techniques de la Primature, du MPCE et du MEF.
- Les Présidents de chacune des commissions parlementaires du Budget (Sénat et Chambre des Députés) pourront être invités aux séances d'arbitrage.
- Il a pour mission d'orienter les dépenses publiques en fonction des priorités du DSNCRP, des directives énoncées par le COSI et des disponibilités du budget général de la République. De plus, il fait le lien entre le niveau stratégique et opérationnel.

Comite Interministériel de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre (CICSMO)



- Le Comité Interministériel de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre (CICSMO) assure la Coordination et le suivi au niveau national de la mise en œuvre du DSNCRP. Il se trouve au cœur de la mise en œuvre et de la chaîne de gouvernance, en assurant la liaison fonctionnelle entre le **Conseil d’Orientation Stratégique des Investissements (COSI), le Comité d’Arbitrage des Priorités (CAP), le Conseil Consultatif des Bailleurs (CCB) et les Ministères Sectoriels d’Exécution (MSE)**.
- Il est composé des Ministres du MPCE et du MEF et des Ministres des secteurs prioritaires et est présidé par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Il collabore avec les Agences d’Exécution soient les Ministères, Organismes Publics, Collectivités Territoriales, Acteurs institutionnels de la société civile, ONG reconnues dans l’exécution des programmes et projets.

Secrétariat Exécutif

- La Coordination Exécutive de la mise en œuvre et du suivi du DSNCRP est confiée à un Secrétariat Exécutif, coordonné par un Secrétaire Exécutif. Les principales attributions du Secrétariat Exécutif sont :
- Assister les Ministères concernés dans les diverses étapes du processus de planification et d'exécution des politiques, programmes et projets découlant du DSNCRP;
- Soumettre les programmes et projets à l'approbation du Comité Interministériel de Coordination ;
- Coordonner le suivi et l'évaluation ex-ante et ex-post des politiques, programmes et projets du DSNCRP en coordination avec les Ministères et Institutions concernés ;
- Favoriser le flux normal des fonds pour l'exécution des programmes et projets découlant du DSNCRP;
- Préparer et soumettre au Comité Interministériel de Coordination les rapports périodiques sur l'état d'avancement, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets du DSNCRP ;
- Préparer des rapports circonstanciés sur demande du Comité Interministériel de Coordination ;
- Assurer la liaison organique entre les structures de la Commission Nationale des Investissements (CNI) et préparer les dossiers correspondants.

Sous-comité Technique Interministériel de Coordination et de Suivi

- Le Sous Comité Technique Interministériel de Coordination et de Suivi Sectoriel (SCTICS) du DSNCRP assure la coordination technique et opérationnelle sectorielle de l'exécution et du suivi des actions prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national et local, prépare les rapports pour les organes supérieurs, anime le partenariat et gère le réseau d'information. Il est constitué des Représentants des Ministères sectoriels et coordonné par la Direction de Programmation Economique et Sociale (DPES) du MPCE. Les représentants sectoriels seront les Coordonnateurs des Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) des Ministères sectoriels, structures qui joueront un rôle-conseil auprès du Ministre.
- Le Sous Comité Technique Interministériel de Coordination et de Suivi Sectorielle (SCTICS) se réunit au moins chaque mois, avec le Secrétariat Exécutif du CICSMO et propose des alternatives de corrections des activités en cours d'exécution. Les réunions de travail de ce Sous Comité se consacreront entre autres, à l'évaluation du fonctionnement de l'exécution de la stratégie au niveau de chaque secteur et à l'examen de l'état d'avancement des actions sectorielles mises en œuvre, à la définition des modifications appropriées pour faciliter la mise en œuvre des programmes et projets en exécution et la mise à jour du DSNCRP.

Unités d'études et de Programmation des Ministères (UEP)

Tables Thematiques ou Sectorielles

- Le SCTICS sera également supporté par les Tables Sectorielles ou Thématiques selon les cas et les Directions et Services Techniques du MPCE, la Direction des Etudes Economiques du MEF, la Direction Générale du Budget et l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI).
- De plus, Il collabore avec le Centre National de l'Information Géo-spatiale (CNIGS) et l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) dans les domaines de leurs compétences spécifiques respectives.
- Par ailleurs, en vue d'assurer une meilleure cohérence des contributions des différents partenaires et acteurs du développement, les bailleurs de fonds et certaines institutions représentatives de la société civile désigneront des Points Focaux qui pourront intégrer ce sous Comité.

Sous-comité Départemental de Coordination et de Suivi

- Le *Sous Comité Départemental de Coordination et Suivi de la mise en œuvre (SCDCSMO)* qui est présidé par le Délégué Départemental et coordonné par le Directeur Départemental du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe avec comme Secrétariat la Direction Départementale du MPCE concernée. La Coordination générale du SCDCSMO est assurée par l'Unité Aménagement du Territoire (UAT) conjointement avec la Direction de Programmation Economique et Sociale (DPES) du MPCE.
- Le Sous-comité départemental assure, anime le partenariat, gère le réseau d'information et de communication pour le département. Il assure l'encadrement technique des Organisations de base, de la société civile, des partenaires du système de suivi participatif. Il fait un rapport trimestriel régulier sur le suivi du DSNCRP au Secrétariat Exécutif du CICSMO faisant le point sur l'évolution des programmes et projets de lutte contre la pauvreté au niveau du département.

- Ils auront entre autres pour attributions d'aider à la constitution d'une banque de données sur le DSNCRP au niveau du département en prenant en compte l'évolution des programmes et projets dans les communes et sections communales.
- Ce Sous Comité Départemental de Coordination et Suivi (SCDCSMO) est assisté par les Tables Départementales de Concertation (TDC) et par le Grand Conseil Technique Départemental (GCTD). De plus, Il est supporté le cas échéant, par les Tables Communales de Concertation (TCC) qui constitueront des groupes de consultations autour des maires, CASEC, ASEC et organisations de base.
- Les Organisations de Base et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) appuieront le sous-comité en l'alimentant en informations dans leurs domaines et secteurs d'interventions respectifs.
- De plus, les services territorialement décentralisés et les services déconcentrés relevant des domaines transférés, dresseront un rapport régulier à leurs Ministères respectifs sur les questions de leur ressort et auront des rapports étroits avec les UEP de leurs ministères respectifs.

Des structures de support au Comité Interministériel de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre (CICSMO).

- Les différentes Directions Techniques du Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) partagent et se distribuent les charges de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du DSNCRP.
- Elles sont appuyées par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), le Centre National de l'Information Géo-spatiale (CNIGS) et l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), mais également par les Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) des Ministères Sectoriels.
- Le suivi régulier du DSNCRP sera de la responsabilité des entités du MPCE.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances aura également un rôle fondamental à jouer à travers la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction du Trésor (DT), la Direction des Etudes Economiques (DEE) et l'Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI).
- Les Structures de support sont impliquées en fonction de leurs missions et attributions spécifiques au sein des Ministères et Institutions dont ils relèvent.

PLAN DE COMMUNICATION POUR L'APPROPRIATION DU DSNCRP



- La démarche initiée par le Secrétariat Exécutif du Comité Interministériel de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre du DSNCRP, a une grande ambition. Celle de :
- situer dans la durée l'appropriation par le pays tout entier du dispositif DSNCRP,
- identifier et visualiser l'ampleur du renforcement des capacités institutionnelles, des investissements productifs et des dépenses sociales à combler tant par le Gouvernement que par la Société Civile dans un contexte de stabilisation économique négocié avec la communauté internationale.

L'objectif principal du plan de communication du DSNCRP



- Créer un éveil de la conscience collective sur la problématique de la croissance économique nécessaire, mais non suffisante à elle seule et de la réduction de la pauvreté au bénéfice des couches les plus défavorisées de la population, notamment des zones rurales et suburbaines ;
- Favoriser une large participation des différents partenaires économiques et sociaux du pays en associant les acteurs de la société civile et les principaux bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux au processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation .

OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES



- **Renforcer le consensus et la solidarité nationale autour de la Stratégie Nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté.**
- Objectif spécifique 1 : informer le grand public dans chaque département sur la nécessité d'une stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté.
- Objectif spécifique 2 : sensibiliser le grand public sur le besoin de comprendre et de s'appropriier la stratégie.
- Objectif spécifique 3 : préparer les secteurs étatique et non étatique à la nécessité de changer leur comportement et d'adhérer au processus de mise en œuvre.
- Objectif spécifique 4 : obtenir l'adhésion de tous les autres acteurs et partenaires à la stratégie, avec une communication spécifiquement adaptée à chacun (communautés sociales et religieuses, organisations de la société civile, grand public, partis politiques, parlementaires, élus locaux, bailleurs de fonds etc.).

Objectif général 2 :

Expliquer le processus de mise en œuvre du DSNCRP

Objectif spécifique 1 : informer le grand public sur la méthodologie et le calendrier adoptés.

- Objectif spécifique 2 : préparer le grand public à la compréhension du phénomène de la pauvreté dans son ensemble et des axes stratégiques (Piliers) et des actions prioritaires retenues dans le DSNCRP.
- Objectif spécifique 3 : éduquer le public sur les notions telles que : les causes de la pauvreté en Haïti, les contraintes pour la réduction de la pauvreté en Haïti, les atouts potentiels pour la croissance et la réduction de la pauvreté, etc.... ;
- Objectif spécifique 4 : Informer les Elus locaux, les Assemblées locales, le Législatif (les députés et sénateurs), l'Administration Publique sur les enjeux et les actions prioritaires du DSNCRP en vue d'obtenir le soutien politique et administratif nécessaire.

Objectif général 3 :

Montrer que la pauvreté peut reculer



- Objectif spécifique 1 : faire connaître les progrès réalisés dans des pays de référence.
- Objectif spécifique 2 : informer le grand public des enjeux économiques liés à la pauvreté.
- Objectif spécifique 3 : préparer l'opinion publique à l'idée d'une lutte de longue haleine pour la croissance et contre la pauvreté.

APPROCHE DE COMMUNICATION DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSNCRP



- En collaboration avec les organismes publics et privés (ministères, institutions publiques et privées, secteur patronal, société civile, églises, syndicats, universités, groupements professionnels, ONG, Organisations etc.), le Secrétariat Exécutif développera une communication fondée sur :
 - La mise en place d'un « réseau de communication » dans chaque département à travers les radios communautaires et commerciales, les églises, temples, hounfors et autres lieux de culte, les stations de télévision, l'internet et autres moyens de communication à travers des contrats de diffusion des messages et d'entretiens sur le DSNCRP.
 - la publication régulière de courtes fiches d'information sur les étapes du processus de mise en œuvre du DSNCRP à l'intention de chaque groupe cible particulièrement les plus pauvres.
 - la création d'un « logo » de promotion de la croissance économique et de réduction de la pauvreté au niveau national, régional et local.

- l'adhésion au réseau Internet « Croissance & Pauvreté » du MPCE (base de données en ligne).
- l'implication des médias et des prescripteurs (instituteurs, religieux, notables, célébrités locales, artistes, intellectuels, leaders naturels, etc.) dans l'animation du processus.
- l'utilisation de tous supports de communication (presse écrite, radio, télévision, Internet, banderoles, affiches, disquettes, compact disc, etc.) pour sensibiliser les différents publics cibles.

MESSAGES GLOBAUX



- Lutte contre la pauvreté et promotion de la croissance connaissent de réels succès dans les pays où cela a été fait avec courage, persévérance et obstination.
- Investissement privé et public sont beaucoup plus productifs dans un environnement social stable.
- La pauvreté est la condition humaine la plus injuste
- La lutte contre la pauvreté est un travail de longue haleine
- L'éducation, la santé, l'eau potable, le logement, l'alimentation, le transport et l'énergie pour tous sont le ciment de la solidarité et de la citoyenneté nationales.
- Redonner leur importance aux valeurs telles que : mérite, travail, reconnaissance de l'effort, conscience collective, solidarité citoyenne, dialogue, etc.

ACTIVITES DE COMMUNICATION



● Edition :

- Dépliant expliquant le rôle de la Commission Nationale des Investissements (CNI) et ses différentes structures dans la mise en œuvre du DSNCRP
- Affiches, autocollants, brochures, journaux expliquant la genèse des DSRP.
- Lexique de la pauvreté : sens des termes utilisés.
- Résumé du DSNCRP. (Edition de cahiers courts (par exemple : par piliers, secteur, actions prioritaires de la stratégie, etc.), sous forme de dépliants, brochures ou de fascicules,
- Edition de versions audio du DSNCRP sur support cassettes, CD-rom

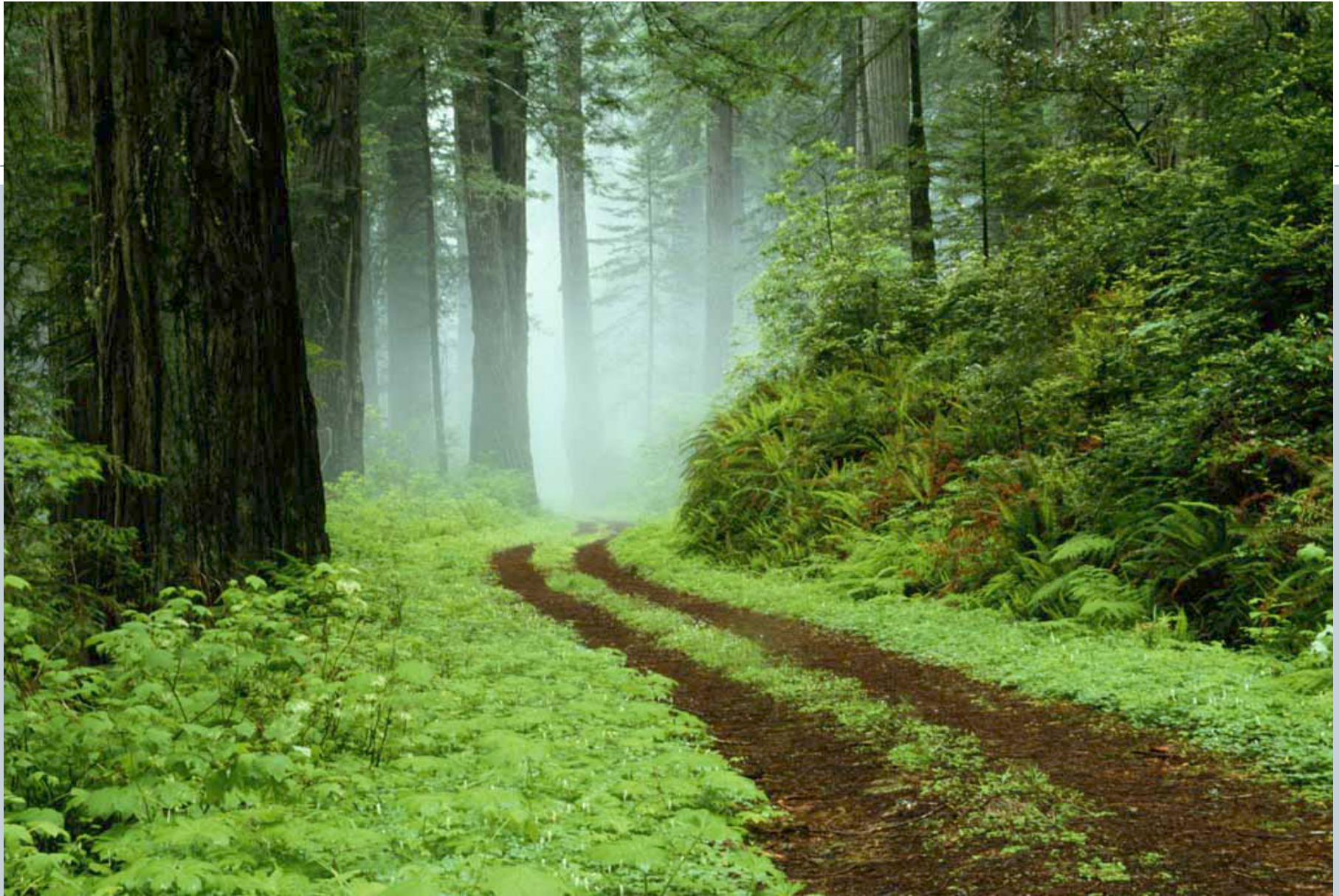
Productions audio-visuelles

- **B 1 cassettes audio**
- Chansons et sketches sur des sujets liés à la pauvreté
- Edition de versions audio du DSNCRP sur support cassettes, CD-rom
- **B2 spots radio et TV**
- messages globaux mis en scène
- **B 3 site Web**
- missions et activités du Secrétariat Exécutif de la mise en œuvre du DSNCRP
- **B4 film documentaire court métrage vidéo (10-13 m)**
- initiative locale de lutte contre la pauvreté
- **B5 film moyen métrage vidéo (30-40 m)**
- vision d'Haïti débarrassée de la pauvreté

Communication des résultats



- Des études sur la pauvreté (résumés publications PNUD, MPCE, ONPES, IHSI, etc)
- de la participation des acteurs
- des observations des participants
- De l'évaluation annuelle et finale de la SNCRP



RECHERCHONS TOUS LE CONSENSUS MINIMUM QUI NOUS AIDERA A
FAIRE LE SAUT QUALITATIF VERS LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE
L'INÉGALITÉ